AIX-EN-PROVENCE
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Accusé de réception en préfecture
013-261300339-20261014-DEL_2026_73-DE
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente

DELIBERATION N°73

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); M. Laurent DILLINGER (Vice-Président Délégué); Mme Sylvaine DI CARO; Mme Elisabeth HUARD; M. Clément FREL-CAZENAVE; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Mme Patricia DIMIER; M. André BENSAKKOUN;M. Maurice FABRE; M. Jean-Pierre LANFREY.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); M. Salah-Eddine KHOUIEL; Mme Nathalie CHEVILLARD; M. Claude MATHIEU

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Présidente) (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT, Vice-Présidente)

SECRETAIRE : Mme Catherine GUIGO

OBJET : DAS – DEPOT D'UN PROJET DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « MIEUX MANGER POUR TOUS » DEVELOPPEMENT D'UNE COORDINATION ET D'UNE STRATEGIE LOCALE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

Face à l'évolution de la précarité alimentaire sur le territoire, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Ville d'Aix-en-Provence ont engagé une démarche commune visant à structurer une stratégie territoriale de lutte contre la précarité alimentaire.

Le projet intitulé « Développement d'une coordination et d'une stratégie locale de lutte contre la précarité alimentaire » a pour ambition de renforcer la coordination des acteurs, d'améliorer la qualité et la continuité de l'aide alimentaire, de développer de nouveaux partenariats d'approvisionnement et de favoriser l'accompagnement social des personnes en situation de précarité.

Fort de son expérience dans l'accompagnement des publics les plus fragiles, le CCAS attribue chaque année près de 200 000 € d'aides facultatives, sous forme de chèques alimentaires personnalisés et de colis alimentaires. Labellisé Point Conseil Budget, il accompagne également les ménages confrontés à des difficultés financières afin de prévenir leur aggravation. Il porte enfin un dispositif de frigos partagés, favorisant l'accès à une alimentation de qualité, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le repérage des situations nécessitant un accompagnement complémentaire.

Ces actions, ainsi que les éléments issus de l'Analyse des Besoins Sociaux, constituent le socle de cette démarche. La coordination territoriale envisagée nécessite toutefois des moyens humains dédiés afin d'assurer l'animation du réseau, la conduite de projet et la mobilisation de partenaires aux profils et fonctionnements variés.

Ce projet a été présenté dans le cadre de l'appel à projets « Mieux manger pour tous » porté par l'État. Compte tenu des délais contraints de dépôt des candidatures et du calendrier des réunions du Conseil d'administration, le dossier a été déposé auprès de la DREETS le 16 juillet 2026.

Le CCAS sollicite une subvention de 109 365 € au titre de l'année 2026/2027, 109 365 € au titre de l'année 2027/2028, soit un montant total de 218 730 € sur deux ans.

En cas de sélection du projet, une convention de financement sera conclue avec l'État afin de définir les modalités d'attribution et de versement de la subvention. La création effective des deux contrats de projet prévus dans le cadre de cette opération demeure conditionnée à l'attribution de la subvention sollicitée et à la notification officielle des financements par l'État.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :
Les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'Action Sociale et des Familles,
Les articles L266-1 et L266-2 et R266-1 du même code,
L'appel à projets 2026 national de la DREETS « mieux Manger pour tous »

Les propositions de la Vice-Présidente entendues,

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

➢ **DE VALIDER** le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 218 730 € euros maximum à la DREETS 13 dans le cadre de l'appel à projet Mieux Manger pour Tous.

➢ **D'AUTORISER :**

* Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 218 730 €

* Madame la Vice-Présidente à signer tout document pour répondre à ces demandes.

Présents et représentés : 12
Présents : 11
Abstentions : 0
Non-participation : 0
Suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Néant

N'ont pas pris part au vote : Néant

Pour la Présidente et par délégation de signature

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Brigitte BILLOT

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 23/10/26
et de la publication le 23/10/26.